

Controverses sur l'accord France-Suisse

FISCALITÉ.

Des éclaircissements sur les conditions d'information sont demandés après l'accord sur HSBC.

EDGAR BLOCH

«J'ai toujours soutenu Merz, mais je ne partage pas l'enthousiasme de notre ministre des Finances. En tant que juriste, je suis choqué que l'on puisse utiliser des données volées: on n'exploite pas les fruits d'un arbre empoisonné.» Christian Lüscher, conseiller national libéral-radical genevois, a réagi à l'accord passé, en marge du WEF, mercredi entre la Suisse et la France au sujet des données d'HSBC restituées hier à la Suisse.

Le conseiller fédéral Merz s'est efforcé hier de minimiser les divergences entre les deux pays et s'est distancié de l'affaire, affirmant que «cette histoire avait pour origine la banque et la personne qui a volé ces données.» La veille, Berne et Paris avaient scellé l'accord, en marge du sommet du WEF, et qui porte sur la restitution des documents à la Suisse. Mais qui laisse aussi et surtout tout loisir aux autorités fiscales françaises d'exploiter ces données. Les assurances données par Eric Woerth, le ministre français du Budget, de ne pas présenter des demandes d'assistance administratives fondées sur ces données, une fois que la nouvelle convention de double imposition (CDI) sera entrée en vigueur, ne suffisent pas à dissiper le malaise. Ne serait-ce que parce que la France est tenue, dans le cadre de ses obligations internationales, de communiquer ces données aux autres Etats qui en font la demande. Le fait que Woerth se soit engagé à les prier de ne pas pré-



MICHEL DEROBERT. Le Secrétaire général de l'ABPS est satisfait du réchauffement des relations avec Paris.

senter à la Suisse des demandes d'entraide sur la bases de ce matériel ne rassure pas complètement. Même si les autorités françaises promettent d'en informer Berne.

Reste que la première clause de l'accord a été remplie. Hier, le Ministère public de la Confédération (MPC) a annoncé enfin être entré en possession des documents volés par Hervé Falciani à HSBC. Se présentant sous la forme d'un carnet ainsi que de clones de disques durs issus du matériel électronique, leur contenu va faire l'objet d'une analyse, selon Jeanette Balmer, porte-parole du MPC.

Les deux pays s'activent à relancer le processus de ratification de la CDI entre les deux pays, suspendu le 16 décembre dernier. A ce stade toutefois, Hans-Rudolf Merz n'est pas encore parvenu à aboutir dans ses efforts, en dépit de l'étape décisive, franchie mercredi. Les deux délégations n'ont en effet pas réussi à s'entendre au sujet de la question des conditions d'obtention des informations, lors d'une demande d'entraide administrative. Du point de vue helvétique, elle doit contenir le nom de la banque, ou à tout le moins être clairement identifiable. «Une lettre d'éclaircissement de la Suisse a encore été adressée sur ce point à la France», a expliqué Roland Meier, porte-parole du DFF.

Tous ces développements inquiètent certains acteurs de la place financière, tels Michel Amaudruz, avocat à Genève, et l'un des fondateurs de l'association Carton rouge du citoyen, très soucieuse de la préservation du secret bancaire. «C'est un marché de dupes, nous allons réagir. Une fois de plus nos autorités se couchent», laisse-t-il entendre, dépité. Des consultations avec des parlementaires bourgeois, des deux côtés de la Sarine, - «car il faut sensibiliser aussi les Alémaniques» -, sont à l'ordre du jour. Elles devraient se tenir la semaine prochaine, promet Amaudruz.

Du côté de l'Association des Banquiers privés suisses (ABPS), en revanche, le ton est bien plus mesuré. Son secrétaire général Michel Derobert trouve bien «que les choses se dégonflent.» Si le fait que les autorités françaises puissent exploiter à leur guise les données volées ne le ravit certes pas, il en prend néanmoins acte: «Ce n'est pas à la Suisse qu'il incombe de faire régner l'ordre en France.» Le droit interne français laisse en effet suffisamment de possibilités de se défendre à tout contribuable qui se sent lésé. En revanche, Michel Derobert prend acte avec satisfaction des ultimes éclaircissements demandés par Merz sur la CDI: «Il faut que la banque soit clairement identifiable. Ce qui prime ici absolument sur toute autre considération, c'est d'assurer la sécurité du droit», laisse entendre le secrétaire générale de l'ABPS.

«CE QUI PRIME ICI ABSOLUMENT SUR TOUTE AUTRE CONSIDÉRATION, C'EST D'ASSURER LA SÉCURITÉ DU DROIT.»